

annexe 4 observation 195 du 07/03/2023



Thomas CARATY et Paul HOUDAILLE
Notaires associés

1 Bis Rue de Chinon
B.P. 24
37800 Sainte-Maure-de-Touraine
Tél. 02
Fax 02
office.saintemauredetouraine
Étude fermée le samedi

ADEB 37

Sainte Maure de Touraine, le 23 mars 2022.

Dossier suivi par Me Thomas CARATY

Chère Madame,

Vous m'avez sollicité afin de vous faire part du ressenti des clients (acquéreurs ou vendeurs, ou bien encore locataires), agents immobiliers, constructeurs, dans le secteur de SAINTE MAURE DE TOURAINE et ses environs, au sujet des éoliennes.

La réponse que je vous fais est celle du terrain, dans la réalité quotidienne des offices notariaux, le mien, celui de SAINTE MAURE DE TOURAINE où j'office depuis 5 années, mais aussi ceux de mes confrères que je côtoie quasiment toutes les semaines, de DESCARTES, l'ILE BOUCHARD, RICHELIEU, ou encore LIGUEIL.

Cette réponse est unanime : c'est le rejet pur et simple.

Le constat de la pratique est le suivant :

- les raisons des acquéreurs pour venir à la campagne sont généralement :

- le besoin d'espace, de jardin, surtout depuis la survenance du COVID,
- la recherche d'une meilleure qualité de vie, la beauté et le charme des lieux : les gens cherchent en effet un beau paysage, et du calme,
- et enfin, la recherche d'une plus grande sécurité : la délinquance urbaine est en effet une des raisons non négligeables d'installation loin des grandes villes.

- aussi, l'existence d'un projet d'implantation d'éolienne est systématiquement une cause d'abandon d'un projet d'achat. J'ai eu plusieurs dossiers avortés à SEPMEs et BOSSEE, dès que les acquéreurs ont appris les velléités d'installation de ces matériels sur la commune.

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté
Paiement par virement bancaire ou chèque de banque
Références C.D.C. : 40031-00001-0000141490 T- 47
RCS TOURS : 348 295 932